

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-393

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-393, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 35 C et 36 H* ».

Ce règlement vise notamment à modifier le feuillet 3/4 du plan de zonage inséré à l'Annexe 1 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier afin d'autoriser le retrait du lot 5 559 696 des limites de la zone 35 C et son inclusion à l'intérieur des limites de la zone 36 H dans le but d'y permettre les classes d'usages multifamiliale H-7 (3 à 8 logements) et multifamiliale H-8 (9 logements et plus).

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 4 juin 2025.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 4^e jour du mois de juin 2025.

La greffière,



M^e Ariane CAMIRÉ